

Je dois dire que cette ligne de conduite s'écarte de la politique d'abord établie et reconnue comme trop dure au comité. Je le répète, monsieur l'Orateur, je suis toujours prêt à remédier à une erreur. Mais s'il ne s'agit que d'une ou de deux erreurs, pourquoi devrions-nous empêcher les Canadiens des générations à venir de bénéficier de quelques-unes des plus belles régions du pays, régions que nous pouvons sauvegarder en prenant des mesures dès maintenant? Si nous ne prenions pas dès maintenant l'initiative voulue, la ville d'Halifax ne pourrait jamais avoir à ses portes un parc national le long de la côte et Terre-Neuve serait privée du parc national de Gros Morne, où l'on trouve quelques-uns des fjords les plus magnifiques du Canada. La région de Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick, ne serait pas aménagée en parc national et l'île de Vancouver n'aurait jamais de parc national. D'ici une dizaine d'années, toutes les terres côtières seront sans doute entre les mains de particuliers, dont plusieurs seront des étrangers. Nous avons agi rapidement et commis quelques erreurs mais, en fin de compte, c'était pour sauvegarder les plus belles régions de notre pays.

Le député a également parlé des rapports des experts-conseils que nous n'avions pas déposés. J'ai la liste ici, monsieur l'Orateur. Il y avait 18 rapports d'experts-conseils sur la tenure à bail de terrains dans les parcs nationaux du Canada et autres problèmes connexes, de 1963 à 1973. Sur ces 18, huit ont été complètement communiqués au public; trois, à cause de la nature du rapport et de leur étroitesse d'envergure, ont été communiqués à la Chambre de commerce de Jasper, au public dans le parc. Trois seront communiqués sur demande. Ils sont disponibles et il n'y en a que trois qui ne sont pas divulgués et qui ne le seront pas. L'un concerne le problème des baux et renferme des informations confidentielles sur les activités de certains hommes d'affaires dans le parc. Nous avons certaines obligations envers ces personnes qui ont donné de bonne foi au gouvernement des renseignements sur leur position financière dans l'affaire. Il y en a un autre qui concerne la forme de gouvernement municipal, qui est très vieux et contient des renseignements périmés et inutiles aujourd'hui vu l'accroissement du nombre des visiteurs du parc. L'autre touche le développement commercial du bas lac Louise. C'est un rapport préliminaire qui a abouti à la proposition du village inférieur du lac Louise. Tous les renseignements ont été divulgués lors de discussions en audiences publiques l'année dernière. La décision finale fut d'abandonner l'idée.

● (1710)

J'étais à Banff la semaine dernière et je ne savais pas que ce débat aurait lieu. J'ai eu le plaisir d'accompagner M<sup>me</sup> Gandhi à Banff et j'ai eu quelques heures pour jouir du magnifique panorama, un des endroits les plus beaux de notre pays. A mon retour, j'ai eu l'occasion de rencontrer un groupe de personnes qui s'intéressent à la situation du logement. J'ai reconnu devant le comité et à la Chambre qu'étant donné la croissance de la population de Banff, il y a des gens qui vivent dans des lieux comme Canmore, à 11 milles de la ville. Les gens veulent vivre dans le parc parce qu'il est très beau. Je comprends cela mais, en même temps, nous avons le problème de ceux qui ne sont là que l'été ou de ceux qui ne participent plus à la vie active de Banff. Je ne pense pas qu'il faille laisser Banff devenir une ville de retraités. Nous en avons parlé et ils ont fait certaines suggestions auxquelles nous pourrions j'espère donner suite.

#### Prévisions budgétaires

**M. Clark (Rocky Mountain):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai hésité à le faire parce que j'ai pensé que le ministre ferait peut-être une remarque qui donnerait lieu à un autre rappel au Règlement. Il s'agit de la diffusion à la Chambre de renseignements qui sont tellement incomplets qu'ils sont trompeurs dans le rapport provisoire du 19 février qui m'a été envoyé et qui ne fait absolument pas mention que des rapports seraient mis à notre disposition, malgré une question à ce sujet. Le ministre dit maintenant que nous pouvons obtenir ces rapports. Soit qu'il y ait eu changement de politique, soit que le ministre, au moment où il a déposé la réponse antérieure ait refusé à la Chambre des communes des renseignements de façon à rendre trompeuse la réponse à une question inscrite au *Feuilleton*.

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas faire de remarque sur ce rappel au Règlement. J'ai dit qu'il y avait dans les rapports des renseignements confidentiels. C'est pourquoi ils n'ont pas été diffusés auparavant. Parfois, j'ai pu retirer du rapport certains des renseignements confidentiels et, ainsi, le mettre à la disposition des députés. Je vais vérifier si tel est le cas maintenant, et faire un rapport. Je ne veux tromper personne. L'idée que je veux dégager c'est que, sur 18 rapports différents s'étalant sur une période de 10 ans, 15 ont été rendus publics d'une façon ou d'une autre et le reste ne l'a pas été, pour de bonnes raisons.

En conclusion, monsieur l'Orateur, le député a affirmé que si nous agissions maintenant, c'était à cause du gouvernement de l'Alberta. Je dois dire que j'ai eu le privilège, au cours des deux dernières années, d'avoir l'ancien député de Rocky Mountain comme secrétaire parlementaire. C'est lui qui a tout commencé et qui m'a persuadé, de même que les habitants de Banff, d'essayer de trouver un compromis. J'espère que nous allons en recueillir les fruits maintenant et je pense que nous devons en être reconnaissants. Tout le monde sait qu'il s'agit d'Allen Sulatycky. Il y a longtemps, nous y travaillions déjà, mais ne pouvions obtenir de résultat. Il nous fallait convaincre les gens et être convaincus. Nous avons un mandat et il est très bon de satisfaire les gens là-bas. Notre mandat est très important.

J'ai eu une excellente discussion avec ces gens. Certaines décisions importantes doivent être prises, mais si je les prends maintenant, le député prétendra qu'il s'agit d'une décision bureaucratique d'Ottawa. J'aime m'entretenir avec les gens de Banff qui ont soulevé certaines questions fondamentales, notamment le droit des personnes qui n'ont pas une résidence permanente dans le parc d'y demeurer. Si j'agissais ainsi, le député sait quelles sortes d'insultes on me lancerait. Si la population de Banff veut prendre une décision de ce genre, je m'inclinerai, mais ce serait une véritable participation. J'espère que nous nous entendrons avec le conseil consultatif de Banff en vue de lui accorder une plus grande autonomie. A mon étonnement cette fois-ci, j'ai appris que nous étions même disposés à accorder plus qu'on ne jugeait nécessaire. Mon ancien secrétaire parlementaire avait effectué une recherche fouillée et tenu de nombreuses discussions de même que le président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien auquel une tâche spéciale avait été confiée à ce sujet. Avant que M. Sulatycky ne devienne mon secrétaire parlementaire, des discussions avaient eu lieu avec ces gens-là.